



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 36 du 3 mai 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

INSTRUCTION

abrogeant l'instruction N° 708/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 15 février 2019 relative à la formation du personnel de la réserve opérationnelle de l'armée de terre.

Du 25 avril 2024

INSTRUCTION abrogeant l'instruction N° 708/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 15 février 2019 relative à la formation du personnel de la réserve opérationnelle de l'armée de terre.

Du 25 avril 2024

NOR A R M T 2 4 0 0 8 2 9 J

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Instruction N° 708/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 15 février 2019 relative à la formation du personnel de la réserve opérationnelle de l'armée de terre.](#)

Référence de publication :

1. Texte abrogé.

L'instruction N° 708/ARM/RH-AT/PRH/LEG du 15 février 2019 relative à la formation du personnel de la réserve opérationnelle de l'armée de terre est abrogée.

2. Publication.

La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des ressources humaines de l'armée de terre,*

Marc CONRUYT.